

Questions orales

le gouvernement canadien partage l'inquiétude du gouvernement de Washington et du Vatican à propos de ce massacre de civils et, dans l'affirmative, s'il a protesté auprès de l'ambassadeur d'Israël au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député, nous déplorons tous cette tragédie, j'en suis sûr, qu'il y ait eu provocation ou non. Nous n'avons pas dû exprimer notre avis à ce sujet aux Nations Unies parce que la question a été soulevée devant le Conseil de sécurité et que nous n'en faisons pas partie. Que le député soit certain que le gouvernement déplore néanmoins ces actes de violence, peu importe l'origine ou le mobile. Nous espérons que cette montée de la violence trouvera bientôt un terme.

* * *

● (1130)

[Français]

LES SCIENCES

LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DES SCIENCES SUR LE PROJET DE LA BAIE JAMES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Il y a quelque temps un quotidien de Montréal confirmait l'existence d'un rapport préparé par M. Eric Gourdeau, ingénieur-économiste, à l'intention du Conseil des sciences du Canada, sur toutes les circonstances qui ont entouré le lancement du projet de la baie James. Étant donné que ce rapport est maintenant terminé, le ministre peut-il dire si ce rapport sera rendu public et quand?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je vais faire une enquête et m'informer auprès du Conseil des sciences du Canada pour voir s'il va publier un rapport.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Ayant suivi comme tant d'autres l'évolution du projet de la baie James, et ayant l'impression que le rapport peut ne pas être très flatteur à l'égard du gouvernement du Québec, compte tenu de l'absence d'études préliminaires nécessaires, et dans l'intérêt de tous les Québécois, je demande au ministre s'il recommandera au cabinet de publier ce rapport en vue d'informer les Québécois.

M. Drury: Monsieur le président, je vais m'informer à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE TAUX ESTIMATIF DU CHÔMAGE EN 1976—L'OPINION DU PREMIER MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a deux jours, le ministre, à l'émission «Reflection», a dit, qu'à son avis, le taux de chômage pour l'année 1976 atteindrait 7 p. 100. Je voudrais demander au ministre si, en établissant ce chiffre, il a tenu compte de l'effet qu'aura la loi anti-inflation.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. C'était une observation personnelle.

M. Alexander: J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a, je le répète, déclaré il y a deux jours que, d'après ses calculs personnels, le taux de chômage s'établirait à 7 p. 100 en 1976. Je demande maintenant au premier ministre s'il est d'accord avec ces prévisions et, sinon, s'il peut nous dire quel sera, à son avis, le taux de chômage en 1976? Je sais qu'il existe certaines communications entre ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne fais pas d'estimations personnelles. Je prends connaissance des données fournies par Statistique Canada et des déclarations relatives aux tendances possibles de l'économie qui nous parviennent de diverses sources.

M. Alexander: Je pense que le premier ministre s'est droitement arrangé pour ne pas répondre à la partie principale de ma question, à savoir s'il souscrit à l'estimation faite par le ministre de la Main-d'œuvre. Je serais porté à croire que le ministre de la Main-d'œuvre a mis son mot.

M. Trudeau: Lorsque nous essayons de remédier à des maux comme le chômage, nous nous prenons de diverses façons. C'est en étudiant notre budget qu'on voit le mieux notre politique. Naturellement, lorsque nous prenons des mesures budgétaires pour élargir les politiques fiscales et monétaires, nous essayons d'estimer ce que le chômage aurait été si nous n'avions pas pris certaines mesures et ces prévisions, dans la mesure où elles peuvent aider à prendre des décisions, peuvent habituellement être faites à partir du budget lui-même.

M. Alexander: Souscrivez-vous, oui ou non, à ce que le ministre a dit?

Une voix: Cela n'a aucun rapport avec la question.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DES RECETTES DES NAISSSEURS—DEMANDE D'EXPLICATION DES PROPOS DU MINISTRE—LE PROGRAMME PAR RAPPORT À LA LOI DE STABILISATION

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture, pour fins de clarifications surtout, au sujet d'une réponse qu'il a donnée au député de Yorkton-Melville. Le ministre a indiqué, sauf erreur, qu'il n'y aurait pas de programme de stabilisation visant à aider l'élevage bovin en janvier 1976. Pourrait-il préciser étant donné sa déclaration du 26 novembre, consignée page 9462, selon laquelle lui, son sous-ministre et leurs homologues provinciaux devaient se rencontrer pour mettre au point un programme équitable qui, croyait-il, entrerait en vigueur en janvier 1976. Le ministre a-t-il changé d'idée? Se passe-t-il quelque chose? Ou entend-il laisser la situation se détériorer jusqu'à ce que les naisseurs soient tous ruinés?